

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS



Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Lors de la séance extraordinaire tenue le 30 mai 2022, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT 453-2022 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER UNE DÉPENSE N'EXCÉDANT PAS 1 964 906\$ POUR DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE LA RUE HENRI-L.-CHEVRETTE, FERMETURE DE L'AVENUE POIRIER ET DE PROLONGEMENT DE L'ÉGOUT SANITAIRE SUR LA ROUTE 131

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 15 août 2022.

Toute personne intéressée peut obtenir une copie en écrivant à l'adresse courriel suivante : secretariat@st-felix-de-valois.com, pendant les heures d'ouverture du bureau.

DONNÉ À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, ce dix-septième jour du mois d'août deux mille vingt-deux.



Jeannoé Lamontagne

Directeur général/greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette municipalité et sur le site Internet de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois, entre 11h00 et 13h00, ce dix-septième jour du mois d'août deux mille vingt-deux.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce dix-septième jour du mois d'août deux mille vingt-deux.

Directeur général/greffier-trésorier

Jeannoé Lamontagne